

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

du **Mardi 5 juin 2018**
 A 20 h 00 – salle du conseil municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
31/05/2018	31/05/2018	13	11	12
L'an deux mil dix-huit, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Louis CLÉMENT, Maire.		Etaient présents : Mme Danielle BERTHEAS, Mme Nathalie BOUTTIN, Mme Murielle BRETAGNE, M. Jean BRIERE, Mme Claude CHERON, M. Jean-Louis CLEMENT, M. Yann GASNIER, Mme Geneviève HEMERY, M. Jean-Yves MONTAJAULT, M. Emmanuel THIMONT, Mme Mélanie TROUILLET a donné pouvoir : M. Gilles CANET a donné pouvoir à Mme Geneviève HEMERY Absente-excusée : Mme Nadine FABRE Secrétaire de séance : Mme Murielle BRETAGNE		

Le procès-verbal du 26 avril 2018 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire d'ajouter trois délibérations :

- AFFAIRES SCOLAIRES – CANTINE – tarifs 2018 / 2019
- AFFAIRES SCOLAIRES - GARDERIE – tarifs 2018 / 2019
- FINANCES – Services Administratif et Technique – Gratification pour deux agents

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité de ces délibérations à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

- Visite du lieudit Pierre Morin – projets
- FINANCES – Achat d'une partie de la parcelle de Mme SOREAU
- AFFAIRES SCOLAIRES – CANTINE – tarifs 2018 / 2019
- AFFAIRES SCOLAIRES - GARDERIE – tarifs 2018 / 2019
- FINANCES – Services Administratif et Technique – Gratification pour deux agents
- Information et questions diverses

❖❖❖❖❖❖❖

A 20 heures, les conseillers municipaux se sont rendus au lieudit Pierre Morin pour programmer les projets de réhabilitation. Après avoir pris les mesures, évaluer les travaux à venir et prendre en note les projets, les élus ont pris place autour de la table du conseil municipal pour discuter sur les projets et les demandes de subvention à préparer.

❖❖❖❖❖❖❖

2018-048	FINANCES Achat de la parcelle – Consorts SOREAU section A 448	En exercice : 13	Présents : 11	Votants : 12

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,

Vu le relevé topographique du cabinet JM PELLE du Mans et son plan provisoire de division en date du 19 avril 2018,

Vu l'objectif d'agrandir la cour de la salle polyvalente,

Vu que la parcelle A 448 appartient à consorts SOREAU,

Considérant qu'il est nécessaire d'indiquer un prix d'achat forfaitaire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de fixer un prix d'achat forfaitaire d'un montant de 1 500.00 € (mille cinq cent euros).

Article 2 : de prendre en charge les frais d'actes et de transaction.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

❖❖❖❖❖❖❖

2018-049	AFFAIRES SCOLAIRES – CANTINE – tarifs 2018 / 2019		
	En exercice : 13	Présents : 11	Votants : 12

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,

Vu la proposition du fournisseur des repas de la cantine scolaire d'augmenter ses tarifs de + 1,44 % à compter du 1^{er} septembre 2018,

Vu la délibération n°2017-194 du 28 juin 2017 du coût du repas à l'unité est de 3.76 € concernant les tarifs 2017-2018,

Vu que le coût des repas aux rationnaires sera donc réévalué sur les mêmes bases : 3.81 € par repas,

Considérant la facilité de paiement par les familles, le système mise en place en septembre 2015 sera reconduit,

Considérant la nouvelle grille de tarification de la cantine est donc la suivante :

TARIF CANTINE 2018 -2019					
Rationnaires	Dont nb de repas	Proposition tarification cantine			Coût mensuel
		Prix du repas à l'unité (1)	Nb de repas payant	Soit à la charge du bénéficiaire sur 10 mois (de septembre à juin)	
4 jours / semaine	140	3.81 €	136	518.16 €	51.82 €
3 jours / semaine	108	3.81 €	105	400.05 €	40.01 €
2 jours / semaine	72	3.81 €	70	266.70 €	26.67 €
1 jour / semaine	36	3.81 €	35	133.35 €	13.34 €
Autres tarifs					
Tickets individuels par 10 et payés à l'avance (adultes et occasionnels)		5.00 €		50.00 €	

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter la nouvelle grille tarifaire ci-dessus de la CANTINE pour l'année scolaire 2018 – 2019.

❖❖❖❖❖❖❖

2018-050	AFFAIRES SCOLAIRES – GARDERIE – tarifs 2018 / 2019		
	En exercice : 13	Présents : 11	Votants : 12

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,

Vu les modalités de paiements applicables à la garderie sur l'année scolaire en cours,
Vu que le tarif actuel est de 1,70 € le ticket par séance,
Considérant la grille tarifaire de la garderie ci-dessous proposée aux membres du conseil municipal pour délibérer :

Forfaits	Année 2018 – 2019
• Grille de 10 heures	17.00 €
• Grille de 20 heures	34.00 €
• Grille de 40 heures	68.00 €
• Grille de 60 heures	102.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter les tarifs selon la grilles ci-dessus et de maintenir le paiement de la garderie à l'avance.



2018-051	FINANCES – Services Administratif et Technique		
	Gratification pour deux agents		
	En exercice : 13	Présents : 11	Votants : 12

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Considérant le travail qui a été accompli par l'agent administratif au sein de la collectivité dans le domaine administratif,
Considérant le travail qui a été accompli par l'agent technique au sein de la collectivité dans le domaine technique aux espaces verts,
Considérant que le budget principal 2018 de la commune,
Considérant que le budget prévoit des gratifications pour les agents pour travaux accomplis et supplémentaires au sein de la collectivité,
Vu que les membres du conseil municipal étaient favorables à verser une compensation pour travaux supplémentaires.
Monsieur le Maire propose de verser une prime exceptionnelle aux deux agents et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer sur les sommes à verser aux agents,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DECIDE

Article 1 : de verser une gratification sous forme de prime exceptionnelle à :

- L'agent administratif : 500.00€
- L'agent technique polyvalent : 200.00 €.

Article 2 : de procéder au mandatement au compte 6228 « rémunérations d'intermédiaires et honoraires - divers » pour un montant de 700.00 €.



Informations diverses :

Activités Montgolfières :

Monsieur le Maire fait lecture du courriel de la Préfecture de la Sarthe.

Commission Fleurissement / Espaces Verts :

Les fleurs ont été commandées et plantées sur le territoire de la commune. Prévoir aménagement sur certains parterres.

Commission Affaires Scolaires :

Interrogation sur la fermeture de la 4^{ème} classe. Fonctionnement de l'école.

Commission Cimetière :

Une délibération sera proposée lors du prochain conseil municipal pour modifier le règlement en raison de l'installation d'un composteur dans le cimetière.

Commission Service Technique :

Ancien tracteur tondeuse vendu. Celui-ci sortira de l'inventaire.

Commission Aménagement du Territoire :

La mairie propose l'envol des montgolfières sur le terrain de loisirs. En effet, M. BRETON ne pourra plus décoller de son terrain du fait de la proximité de la route qui peut causer un risque accidentogène.

Commission Ordures Ménagères – C.C.H.S.A.M. :

Les sacs noirs sont à utiliser avant le 31 août 2018. Passé cette date, ces sacs ne seront plus ramassés. Seuls les sacs verts avec le logo de la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles seront ramassés à compter du 1^{er} septembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.